



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023 À 19H00

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	18
Votants :	18

Présent(e)s : Mmes BAZIN Josyane – BOIVINEAU Myriam – COMBET Claire – GAZET Véronique – GENON Marie – JABOUILLE Martine – JALLIFFIER-VERNE Christelle – LEGRAND Alexandra – MASSUTTI Carole – PAVIET Laura – PEREZ Stéphanie – MM. RICO-PEREZ José – GENON Hervé – BIBOLLET Nicolas – DELWAL Jean-Luc – GACHET Roger – MANENTI Rémi – MARTINET Frédéric – MARTINET Jacky – MELLAN Lionel – MICHELLAND Bruno – RICHARD Denis – RIZZON Bruno

Excusé(e)s : Mmes BAZIN Josyane (pouvoir à Véronique Gazet) – COMBET Claire – GENON Marie (pouvoir à Hervé Genon) – MM. BIBOLLET Nicolas – MANENTI Rémi –

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD

ORDRE DU JOUR

- Approbation des PV de séance des conseils du 30 juin 2023,
- Droits de place Val-d'Arc : modification des prix,
- Mission de médiation préalable obligatoire (MPO),
- Rachat de la parcelle Mallet,
- Point sur la rentrée scolaire - Conventions de participation aux frais de scolarité - Convention avec l'Éducation Nationale pour un poste d'AESH,
- Procédure de mise en œuvre de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables,
- Incorporation des parcelles des biens sans maître à la Marliéry,
- Gestion de la forêt domaniale - ONF programme de coupe de bois forêt communale de Randens,
- PLU : décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- FDEC : demande de subvention travaux d'aménagement et de sécurisation du quartier Entre Deux Ponts et du trajet entre le pont de l'Arc et le passage sous voies SnCF,
- Dénomination des voies à modifier : Route, impasse et chemin de la digue - Rue des jardins,
- Personnel communal : création de poste pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1er octobre - suppression suivie de création de poste suite à augmentation de plus de 10% du nombre d'heures de travail et moins de 10% pour 4 agents,
- Commune déléguée de Randens : baie informatique et panneau lumineux,
- Points divers.

1. Approbation des PV de séance des conseils du 30 juin 2023 :

Les PV des Conseils ordinaires et extraordinaires du 30 juin sont adoptés à l'unanimité

2. Augmentation du prix des droits de place pour Val d'Arc :

Le prix du m linéaire est à 1.50 € (inchangé)

Le prix du m linéaire avec abonnement est à 6.00 € (inchangé)

Le branchement électrique est à 2.50 € (inchangé)

Il est institué pour les camions ambulants sur tout le territoire de Val-d'Arc un prix de 5.50 € dont 2.50 € de branchement.

Une délibération est prise pour instituer ce nouveau tarif.

3. Mission de médiation préalable obligatoire (MPO) :

C'est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie qui a la mission, dorénavant obligatoire, d'établir une médiation dans le cas de litige entre un agent et son employeur. Le CDG73 favorise la conciliation en rétablissant le dialogue et en établissant une relation de confiance pour parvenir à obtenir un accord, toujours plus préférable à la voie contentieuse.

Le Conseil prend une délibération dans ce sens.

4. Rachat de la parcelle MALLET :

- Cette parcelle est située à l'entrée sud d'Aiguebelle, là où se trouve une petite casse automobile (ancienne station-service).

Deux rapports de la DREAL ont été établis mais demeurent sans effet.

Lors de la dernière rencontre avec la Mairie, Mr Mallet a donné son accord pour céder sa parcelle. Il lui est lui proposé de s'installer sur la Zone Artisanale de La Pouille, sur une parcelle de 900 m², avec une convention d'occupation à titre précaire.

5. Point sur la rentrée scolaire – Conventions de participation aux frais de scolarité – Convention avec l'Éducation Nationale pour un poste d'AESH

Véronique Gazet fait un point sur la rentrée scolaire :

- Randens : 72 élèves (3 classes)
- Aiguebelle Maternelle : 56 élèves
- Aiguebelle élémentaire : 92 élèves (4 classes et la classe Ulis)

Une convention de partage des frais de fonctionnement est établie avec les communes dont les élèves sont reçus par les écoles de Val-d'Arc et une convention est établie avec l'E.N. pour un poste d'Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap.

Il a été institué depuis la rentrée une opération petit-déjeuner à l'école d'Aiguebelle (pain-fruits-lait) financée par l'Éducation Nationale.

6. Procédure de mise en œuvre de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables :

Il va y avoir un recensement des possibilités de mise en œuvre de zones pouvant accueillir des éléments de transition énergétique (solaire, éolien) dans chaque commune de Savoie.

7. Incorporation des parcelles de biens sans Maître à La Marliéry :

Quatre parcelles sont en déshérence (absence d'héritiers).

La commune doit délibérer pour récupérer ces parcelles avant d'envisager de les mettre en vente.

8. Gestion de la forêt domaniale - ONF : programme coupe forêt communale de Randens :

Pour la campagne 2024 de l'entretien des forêts sur Val-d'Arc, une réflexion est à mener pour déterminer les travaux à réaliser.

Une délibération est prise pour le martelage de trois parcelles (10a, 14a, 15a).

9. P L U : décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale :

La MRAE, dans son analyse du projet d'élaboration du PLU de Val-d'Arc, a conclu qu'il était nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale.

Le Conseil prend une délibération afin de mandater une entité compétente pour réaliser cette évaluation. Le devis s'élève à 5 500 € TTC environ.

10. FDEC : demande de subvention pour des travaux d'aménagement et de sécurisation du quartier Entre-Deux-Ponts et du trajet entre le pont de l'Arc et le passage sous voies Sncf :

Le Conseil prend une délibération pour prétendre en 2024 à une subvention sur ces travaux de sécurisation.

11. Dénomination des voies à modifier : Route, impasse et chemin de la Digue et Rue des Jardins :

Il existe une rue des jardins à Randens et à Aiguebelle. Au niveau de Val-d'Arc, cela pose des problèmes au niveau de la distribution du courrier et de l'indentification des voies par les GPS. Les habitants de ces deux rues seront sollicités pour trouver des solutions.

Il en est de même pour la route, l'impasse et le chemin de la Digue. Une réflexion sera menée pour éviter des confusions.

12. Personnel Communal : création de poste pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre – Suppression suivie de

création de poste suite à augmentation de plus de 10% du nombre d'heures de travail et moins de 10% :

Quatre personnes sont concernées par cette situation.

13. Commune Déléguée de Randens : baie informatique et panneau lumineux :

Afin de protéger le matériel informatique au niveau du secrétariat de Mairie de Randens et de procéder à l'identification et au rangement de tous les câbles, trois sociétés ont été sollicitées : c'est la société SIIRa qui est retenue pour un devis d'un montant de 3 174 €.

Les deux panneaux lumineux de Randens deviennent obsolètes. Une réflexion est à mener pour 2024 pour décider si l'investissement d'un panneau lumineux doit être réalisé. Cette approche sera faite à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (le coût est supérieur à 12 000 €).

14. Points divers :

- **Octobre Rose – Color run** : un point est effectué sur cette manifestation prévue le 7 octobre (parcours, sécurité, encadrement, précautions, etc...) Il y a actuellement 350 inscrits.
- **Parking Place Publique - projet d'aménagement** : Lionel Mellan fait une présentation du nouveau parking qui serait créé sur la place de Randens avec la parcelle récemment acquise. Un sens de circulation serait institué ainsi que de nouveaux accès piétonniers. Il y aurait la création de nouvelles places de parking et d'un nouveau terrain de sport (City Parc et Aire d'escalade type toile d'araignée).

- **Travaux divers :**
 - Gendarmerie : changement d'un vélux pour 2 350 €
 - Boulodrome : Changement de la grande porte pour 1 290 €
 - Château Rochette : travaux dans appartement de Mme Grange pour 326 €

- **Point sur les travaux de l'École de Randens :** Lionel Mellan fait le point sur l'avancée des travaux qui en sont au stade de l'isolation extérieure. Dans quelques semaines les fenêtres seront posées. Par ailleurs, des travaux de rénovation seront effectués dans la salle de motricité.

- **SIAEP :** Lionel Mellan fait un point du raccordement des eaux usées du SIAEP et de la situation de l'assainissement. Il aborde l'aspect du raccordement (droit de connexion).
Le Conseil émet un avis favorable pour le maintien d'un droit de connexion par le SIAEP pour un montant de 1 500 €.

- **Renégociation des conditions de location du bar Le Studiot :** de nouvelles conditions de location vont être appliquées (tarif + eau + charges). Une nouvelle redéfinition du fonctionnement du chapiteau appartenant à la commune et prêté au Studiot va être appliquée. Celui-ci s'engage à changer les bâches du chapiteau lorsque le besoin s'en fait sentir.

- **Médiathèque :** une demande de subvention pour acquisition de livres est déposée au près de Savoie-Mont Blanc. L'aide peut atteindre 30% d'un maximum de 7 000 €.

- **Itinéraire Cyclable de la traversée de Val-d'Arc :** une modification du tracé a été décidée. Ce point sera présenté ultérieurement.

- **Prochain Conseil municipal** : vendredi 10 novembre
- **Prochain Conseil Municipal Jeune** : vendredi 13 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,

Hervé GENON

